

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 03 août 2011**

Le trois août deux mil onze à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, MABIRE Daniel, TARDIF Philippe, LECONTE Alain, POULAIN Thérèse, MABIRE Edouard, VIVIEN Janine, Sylvie CAILLOT, Guy FEUARDANT.

Etaient absents : POULAIN Jérôme (a donné pouvoir à Edouard MABIRE)
JOUANNE Christophe, DROUET Yves Marie (excusés)

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Travaux de renforcement de voirie 2011 – Proposition des services de la DDTM – Atesat,
- Voirie – Eaux pluviales Impasse de Romont.

Ces points porteront respectivement les numéros 04 et 05.

⇒ **Informations du Maire :**

=====

Divers :

- Parterres communaux -
- Terrains communaux Impasse du Clos d'Aubay – permis de construire acceptés
- Logement communal Lelerre Chantal.
- Résiliation de la maintenance du logiciel cimetière.

⇒ **01 – SDCI – Syndicat d'Electrification du canton de Barneville-Carteret, positionnement du Conseil :**

=====

Après avoir pris connaissance du schéma de coopération intercommunale du Département de la Manche proposé par Monsieur le Préfet, le conseil municipal décide par 11 voix pour, deux voix contre, d'émettre un avis défavorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du canton de Barneville-Carteret pour les motifs suivants :

- a) Les communes se sont fédérées autour du syndicat afin d'assurer la desserte du territoire en électricité et les usagers de notre commune tiennent à conserver un pôle dans le canton permettant d'assurer le relais avec le SDEM 50, ERDF, France Télécom et les entreprises partenaires.
- b) La commune apprécie le relais efficace assuré par le syndicat compte tenu du désengagement d'ERDF qui supprime inexorablement les agences locales et tout service de

- proximité.
- c) Les renseignements d'urbanisme se rapportant aux dessertes en électricité fournis par ERDF sont trop souvent erronés et la commune apprécie les corrections apportées par le SDEM 50 par l'intermédiaire du syndicat local.
 - d) La commune apprécie les aides apportées par le syndicat local aux travaux d'extension ou de renforcement des dessertes en électricité, ainsi que les participations aux investissements de l'éclairage public propres à notre syndicat local.

⇒ **02 – SDCI – Syndicat SIAEP de la SCYE et Syndicat d'Assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleur et des Douits, et du Syndicat de Denneville, Portbail et Saint-Lô d'Ourville positionnement du Conseil :**

=====

Après avoir pris connaissance du schéma de coopération intercommunale du Département de la Manche proposé par Monsieur le Préfet, le conseil municipal étudie le problème lié à la dissolution du Syndicat SIAEP de la SCYE et du Syndicat d'Assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleur et des Douits, et également du Syndicat de Denneville, Portbail et Saint-Lô d'Ourville :

- La connaissance du terrain permet une gestion saine et efficace pour les usagers
- La disparité des tarifs appelle une négociation approfondie avant homogénéisation
- Les travaux récemment effectués doivent être complétés et terminés dans la même gouvernance.
- Le transfert des compétences à la Communauté de Communes ne pourra se faire qu'en connaissance du périmètre futur de celle-ci.

En conséquence le Conseil municipal des Moitiers d'Allonne demande de surseoir à la dissolution de ces syndicats, notamment pendant la phase de réforme des collectivités territoriales, et souhaite une étude approfondie dans le cadre d'un transfert de compétence à la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

⇒ **03 – Clôture terrain logement communal Impasse du Clos d'Aubay – Choix du devis :**

=====

Monsieur Joseph POULAIN présente au Conseil les devis se rapportant à la clôture du terrain communal situé Impasse du Clos d'Aubay.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise Clôture du Cotentin de Valognes pour un montant de 3 637 euros HT,

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant à ces travaux.

⇒ **04 – Travaux de renforcement de voirie 2011 – Proposition des services de la DDTM (Atesat) :**

=====

Monsieur MABIRE Jean-Claude informe le Conseil qu'une pré-étude a été demandée auprès des services de la DDTM (Atesat) pour les estimatifs linéaires et quantitatifs concernant les travaux de voirie 2011 à réaliser pour le renforcement de la route du Breuil.

Le Conseil autorise le Maire à lancer un appel d'offres par le biais des services de la DDTM en vue de réaliser ces travaux de voirie.

⇒ **05 – Voirie – Eaux pluviales Impasse de Romont :**

=====

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande émanant de Monsieur DELALONDE Grégory pour la récupération des eaux pluviales venant de l'Impasse de Romont.

Dans le cadre de la réfection complète de sa cour (enrobé), il souhaite la prise en charge par la commune des travaux de récupération des eaux pluviales.

Après avoir étudié le devis de l'entreprise Duval qui réalise les travaux de Mr DELALONDE pour les eaux pluviales pour un montant de 747.60 € HT,

Le Conseil autorise le Maire à signer le devis correspondant à ces travaux.

⇒ **Questions diverses :**

=====

- Eparage des routes,
- Creux au Meaudenaville de Bas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.

Affichage : 27.07.2011 - Convocation 27.07.2011

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 13.

Aux Moitiers d'Allonne, le 04 août 2011
Le Maire,
A. LECHEVALIER